



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 novembre 2020

### **Les conditions d'accouchement en période de COVID 19 : assurer le bien-être et la sécurité des femmes, protéger les soignants**

L'accouchement dans des conditions sereines favorise le bien-être de la mère pendant la période du post-partum et la construction d'une relation parent-enfant de qualité.

Aussi, alors que le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF) a publié le 30 septembre 2020 un protocole de prise en charge en maternité, en cette période de forte circulation virale, le Gouvernement a souhaité connaître également l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique, plus particulièrement sur la question du port du masque chez les femmes qui accouchent.

Olivier Véran, Élisabeth Moreno et Adrien Taquet s'associent aux propos du CNGOF pour rappeler que la naissance doit rester un moment privilégié même dans ce contexte d'épidémie sachant que chacun doit être attentif au respect des consignes de sécurité données par les personnels des maternités.

Les ministres se félicitent par ailleurs des recommandations médicales permettant aux mères d'être accompagnées pendant l'accouchement par leur conjoint, y compris pendant une éventuelle césarienne, et ainsi à l'autre parent d'être à ses côtés.

La réalisation d'une recherche du SARS-CoV-2 (RT-PCR si elle peut être obtenue rapidement ou test de dépistage rapide antigénique en cas d'urgence) peut faciliter la connaissance du statut infectieux de la femme qui accouche et permettre d'adapter les mesures. Les ministres souhaitent rappeler, aux côtés du CNGOF et du HCSP, que le port du masque chez la femme qui accouche est souhaitable en présence des soignants mais qu'il ne peut en aucun cas être rendu obligatoire.

### **Contacts Presse**

Ministère des Solidarités et de la Santé

Tel : 01 40 56 50 49

Mél : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Ministère délégué à l'Égalité entre les femmes et les hommes, à la Diversité et à l'Égalité des chances

Tel : 01 42 75 62 75

Mél : [presse-efh@pm.gouv.fr](mailto:presse-efh@pm.gouv.fr)

Secrétariat d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles

Tél. : 06 27 89 10 91

Mél : [sec.presse.enfance@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.enfance@sante.gouv.fr)